

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de lotissement

Que lors de la séance tenue le 3 février dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2020-272-05 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-272 dans le but de modifier les restrictions concernant la contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux.**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 février 2020 à 19h, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à :

- MODIFIER LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS OU DE TERRAINS DE JEUX AFIN D'EXCLURE LES CAS OÙ L'OPÉRATION CADASTRALE VISE LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE 5 000 MÈTRES CARRÉS ET MOINS EN ZONE AGRICOLE AU SENS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES.

Les zones touchées sont toutes les zones situées en zone verte au sens de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 4^{IÈME} JOUR DU MOIS DE FEVRIER 2020

France Lavertu
Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorier, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau et caisse, bureau poste. Cet avis sera également publié dans l'info municipal de février 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 février 2020.

France Lavertu, directrice générale
et secrétaire-trésorière